



## Ville de Dreux

### CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025

#### DÉLIBÉRATION N°DEL2025-017

#### Attribution d'acomptes de subvention - Budget principal - Exercice 2025 (Finances)

7.5

Rapporteur : Lydie GUERIN

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 39 |
| Nombre de présents            | 29 |
| Nombre de pouvoirs            | 8  |
| Votants                       | 37 |

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Était excusée

Fouzia KAMAL

#### Était absent

Jacques ALIM

#### Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Mounir CHAKKAR, Arnaud DAUTREY donne procuration à Josette PHILIPPE, Yucel KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Nicola CARNEVALE donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUENZI

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – [www.dreux.com](http://www.dreux.com)

Le budget primitif 2025 étant voté au plus tard le 15 avril 2025, il convient de soutenir divers associations et organismes dans l'attente de l'adoption du budget définitif.

Il est proposé d'accorder un acompte de subvention de fonctionnement à l'association Olympic Lutte Dreux Atlas d'un montant de 5 722 €.

De plus, il est également proposé d'augmenter de 4 440 € l'acompte de subvention de 18 060 € accordé par délibération DEL2024-242 du 17 décembre 2024 à l'association Alliance Dreux Basket pour atteindre un acompte total de 22 500 €.

Vu l'avis de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Lydie GUERIN,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- Approuve le versement d'un acompte à l'association Olympic Lutte Dreux Atlas de 5 722 € et d'un acompte total à l'association Alliance Dreux Basket de 22 500 € pour 2025.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire 10 FEV. 2025  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 10 FEV. 2025  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 10 FEV. 2025

Le Maire,  
Conseiller régional,  
  
  
Pierre-Frédéric BILLET